

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Sépiolite.
Identification du produit : Sépiolite
No CAS : 63800-37-3
No CE : 264-465-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Absorbant : Litière pour chat et pour animaux de compagnie, absorbants industriels, traitement des déchets, support chimique, contrôle de l'humidité, usages domestiques et alimentation.
Pas de données disponibles des utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : B.I.C. 40, rue Sibert – B.P. 33 42401 SAINT CHAMOND Cedex
Téléphone : (33) 04 77 22 25 77
Télécopie : (33) 04 77 22 69 36
E-Mail : contact@cobic.fr
Site Internet : <http://www.cobic.fr>

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Non classifié.

Le Centre international de Recherche sur le Cancer classe la silice cristalline respirable (RCS) sous la forme de quartz ou de cristobalite dans le lieu de travail comme un cancérigène humain. Groupe 1 (IARC). RCS teneur est inférieure à 1% en poids / poids.

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non classifié.

Le Centre international de Recherche sur le Cancer classe la silice cristalline respirable (RCS) sous la forme de quartz ou de cristobalite dans le lieu de travail comme un cancérigène humain. Groupe 1 (IARC). RCS teneur est inférieure à 1% en poids / poids.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

2. Identification des dangers (suite)

Non classifié.

Symbole(s) : Aucun(e).
Phrase(s) R : Aucun(e).
Phrase(s) S : Aucun(e).

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

Non classifié.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.
La surexposition à la poussière de silice cristalline peut causer la silicose.

3. Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Sèpiolite
No CAS :63800-37-3
No CE :264-465-3
Substance.

Substance(s) dangereuse(s) : Ce produit n'est pas dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	REACH Ref.	Classification
Quartz (SiO ₂)	: < 5	14808-60-7	238-878-4	----	----	Not classified (DSD/DPD) ----- Not classified (GHS)

Note : Le Centre international de Recherche sur le Cancer classe la silice cristalline respirable (RCS) sous la forme de quartz ou de cristobalite dans le lieu de travail comme un cancérigène humain. Groupe 1 (IARC). RCS teneur est inférieure à 1% en poids / poids.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Ingestion : Rincer la bouche. Faire boire de l'eau si la victime si elle est parfaitement consciente/lucide.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes liés à l'utilisation : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés** : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux** : Aucun(e). (Non combustible. Ininflammable.)

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les secouristes** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Réduire à un minimum la production de poussières.
Aérer la zone.
Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation** : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Mesures techniques de protection : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières. Manipuler avec précaution.

7. Manipulation et stockage (suite)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Stockage - à l'abri de** : Non établi.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Voir section 1.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle** : Quartz (SiO₂) : Limites d'exposition professionnelle : (Fraction respirable)
- TMW (mg/m³) (AT): 0.15
 - LTEL (mg/m³) (BE): 0.1
 - LTEL (mg/m³) (BG): 0.07
 - VLE (mg/m³) (CZ): 0.1
 - TLV TWA (CY): 10k/Q2
 - GRA (mg/m³) (DK): 0.1
 - LTEL (mg/m³) (EE): 0.1
 - TLV TWA (mg/m³) (EL): 0.1
 - VLA-ED (mg/m³) (ES): 0.1
 - HTP 8h (mg/m³) (FI): 0.2
 - VLE (mg/m³) (FR): 0.1
 - LTEL (mg/m³) (GB): 0.3
 - TLV TWA (mg/m³) (HU): 0.15
 - IPRV (mg/m³) (LT): 0.1
 - TLV TWA (mg/m³) (LU): 0.15
 - GV (mg/m³) (NO): 0.1
 - LTEL (mg/m³) (IE): 0.05
 - VLS 8h (mg/m³) (IT): 0.05
 - TGG 8h (mg/m³) (NL): 0.075
 - TWA 8h (mg/m³) (PL): 0.3
 - TLV TWA (mg/m³) (RO): 0.1
 - TLV TWA (mg/m³) (PT): 0.05
 - LLV (mg/m³) (SE): 0.1
 - NPEL krátkodobý (mg/m³) (SK): 0.1
 - TLV TWA (mg/m³) (SL): 0.15

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle



Protection individuelle

: Eviter toute exposition inutile.

• **Protection respiratoire**

: En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- Protection des mains : Gants de protection appropriés.
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique à 20 °C	: Solide granulé. Poudre.
Couleur	: Gris(e)
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Non applicable.
pH	: 8.5 +-1 (En solution aqueuse est : 10%)
Point de fusion [°C]	: 1550
Point d'ébullition [°C]	: Non applicable.
Point d'ébullition initial [°C]	: Non applicable.
Point d'ébullition final [°C]	: Non applicable.
Point d'éclair [°C]	: Non applicable.
taux d'évaporation	: Non applicable.
inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Non applicable.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Non applicable.
Pression de vapeur [20°C]	: Non applicable.
densité de vapeur	: Non applicable.
Densité relative, liquide (eau=1)	: Non applicable.
Densité [g/cm3]	: 2.1
Masse vol. apparente	: 0.5-0.8 g/cm3
Solubilité dans l'eau	: Insoluble.
Solubilité	: Insoluble. : Graisse. Huile.
Log P octanol / eau à 20°C	: Non applicable.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Non applicable.
Point de décomposition [°C]	: Non applicable.
Viscosité	: Non applicable.

9.2. Autres informations

propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes.	: Pas d'oxydation.
Température critique [°C]	: Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10. Stabilité et réactivité (suite)

Réactivité : Inerte.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Non établi.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Non établi.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e).

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Le Centre international de Recherche sur le Cancer classe la silice cristalline respirable (RCS) sous la forme de quartz ou de cristobalite dans le lieu de travail comme un cancérigène humain. Groupe 1 (IARC). RCS teneur est inférieure à 1% en poids / poids.

Toxicité aiguë

- **Inhalation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (in vivo OECD 436 Rat)
- **Cutanée** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (in vivo OECD 404 Lapin)
- **Ingestion** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (OECD 420)

Corrosivité : Non-corrosif. (OECD 404, OECD 405) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation : Non irritant. (OECD 404, OECD 405) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Aucune indication quant à un effet mutagène. (Ames test OECD 471, OECD 474) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Non cancérigène. (IARC: 3) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11. Informations toxicologiques (suite)

Toxique pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques : Produit naturel d'origine minérale.

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Non pertinent pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Non pertinent pour les substances inorganiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Négligeable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : La substance/mélange ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Récupérer et régénérer ou recycler, si c'est réalisable Eviter le rejet dans l'environnement. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Information générale : Non classé comme préparation dangereuse pour le transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité

REACH Restrictions - Annexe XVII : Les composants de ce produit ne sont pas soumis à restrictions.

REACH Autorisation - Annexe XIV : Les composants de ce produit ne sont pas soumis à autorisation.

Autres données : Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone.

Il n'entre pas dans la classe SEVESO.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Exemptées d'enregistrement REACH conformément à l'annexe V.7

16. Autres informations

Révision : Règlement (UE) n ° 453/2010 de la Commission

Abréviations et acronymes : PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB: très persistant et très bioaccumulable

Sources des données utilisées : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la REACH (CE) N° 1907/2006 et l'accord du les Nations Unies ADR.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document